

Délégation de signature consentie à M. Nicolas Chaillet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6174, intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologies (FEMTO-ST) », dont le directeur est Nicolas CHAILLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas Chaillet, professeur des universités, Directeur de l'unité mixte de recherche n°6174, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Chaillet, délégation de signature est donnée, à **Mme Nathalie Grosjean**, ingénieur d'études CNRS, administrateur de l'unité, à **Mme Marie-Cécile Pera**, professeur des universités et à **M. Laurent Larger**, professeur des universités, directeurs adjoints, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **aux directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité, et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. Frédéric Chérioux**, Chargé de recherche CNRS, directeur du **département MN2S**.
- à **M. Vincent Giordano**, directeur de recherches CNRS, directeur du **département Temps-Fréquence**.
- à **Mme Olga Kouchnarenko**, professeur UFC, directrice du **département DISC**.

- à **M. Hervé Maillotte**, Directeur de recherche CNRS, directeur du **département OPTIQUE**.
- à **M. Guy Monteil**, Professeur ENSMM, directeur du **département MEC'APPLI**.
- à **M. Philippe Nika**, Professeur UFC, directeur du **département ENERGIE**.
- à **M. Nourredine Zerhouni**, Professeur ENSMM, directeur du **département AS2M**.

Article 4

La décision n° DEC100184DR06 du 1^{er} juillet 2010, donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe PIÉRI	Nicolas CHAILLET	Nathalie GROSJEAN
Délégué Régional	Directeur de l'UMR 6174	la délégataire
Marie-Cécile PERA	Laurent LARGER	Philippe NIKA Directeur du dpt ENERGIE
La délégataire	Le délégataire	Le délégataire
Vincent GIORDANO directeur du dpt TF	Olga KOUCHNARENKO directrice du dpt DISC	Guy MONTEIL directeur du dpt MEC'APPLI
Le délégataire	Le délégataire	Le délégataire
Hervé MAILLOTTE Directeur du dpt OPTIQUE	Nourredine ZERHOUNI Directeur du dpt AS2M	Frédéric CHERIOUX Directeur du dpt MN2S
Le délégataire	Le délégataire	Le délégataire